

DECISION 410/2026

PORTANT SIGNATURE DE LA CONVENTION QUADRIPARTITE POUR L'ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT « LA COLLINE EN FÊTE »

Nous soussigné, Jean-Luc BOHL, Vice-Président de l'Euro-Métropole de Metz,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de Monsieur le Président en date du 19 mai 2026 par lequel Monsieur BOHL, Vice-Président au « Tourisme, Label Pays d'Art et d'Histoire, Etablissements artistiques et musicaux, Enseignement artistique et musical » a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour « signer les conventions de partenariat sans échange financier direct ou portant sur un échange financier direct entre les parties d'un montant inférieur ou égal à 10 000€ TTC dans la limite des crédits inscrits au budget »,

CONSIDERANT la mission de développement de la vie musicale dans le périmètre de la métropole et de la région, remplie par le Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné de l'Euro-Métropole de Metz,

DECIDONS :

- De signer la convention relative à l'organisation de l'évènement « La colline en fête » édition 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20260821-Decis410-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

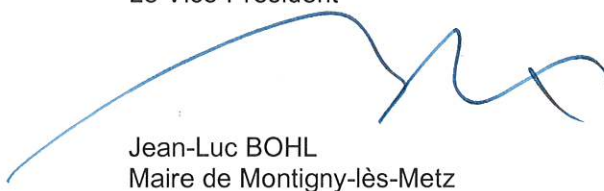
Réception par le préfet : 21/08/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

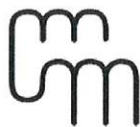


Fait à Metz, le 19/08/2026

Pour le Président,
Le Vice-Président

A handwritten signature in blue ink, belonging to Jean-Luc BOHL, Mayor of Montigny-lès-Metz.

Jean-Luc BOHL
Maire de Montigny-lès-Metz



**CONVENTION QUADRIpartite POUR L'ORGANISATION
DE L'ÉVÉNEMENT « LA COLLINE EN FÊTE »**

Entre les soussigné.es

49 Nord 6 Est

Fonds régional d'art contemporain de Lorraine

1 bis rue des Trinitaires - 57000 Metz

N° SIRET : 391 355 823 00041

Code APE : 9499 Z

Représenté par Fanny Gonella, agissant en sa qualité de Directrice,

Ci-après dénommé « Frac Lorraine »

La Cité musicale-Metz

Les Trinitaires

12 rue des Trinitaires - 57000 Metz

Représenté par Daniela Martin, agissant en sa qualité de Directrice

Ci-après dénommé « Les Trinitaires - Cité musicale-Metz »

L'EURO-METROPOLE DE METZ,

Etablissement public de coopération intercommunale

Domiciliée : 1 place du Parlement de Metz – CS 30353 – 57011 METZ CEDEX 1

Représentée par Monsieur Jean-Luc Bohl, Vice-Président au Tourisme, Label Pays d'Art et d'Histoire,

Etablissements artistiques et musicaux, Enseignement artistique et musical, habilité à signer par

arrêté du Président en date du 17/04/ 2026,

Pour l'Euro-Métropole de Metz

Pour le Président,

Le Vice-Président

Jean-Luc Bohl

Maire de Montigny-lès-Metz

Ville de Metz

1 Place d'Armes J. F. Blondel – BP 21025 – 57036 METZ Cedex 01

Représentée par Rachel BURG, Adjointe au maire en charge de la transition écologique,

dûment habilitée aux fins des présentes par délibération en date du 10 juillet 2026 et arrêté de
délégation en date du 3 avril 2026.



IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

Animés par une volonté commune de visibiliser les lieux culturels de la colline Sainte-Croix : le Frac Lorraine, le Musée de La Cour d'Or, les Trinitaires – Cité musicale-Metz, le Cloître des Récollets et le Conservatoire à Rayonnement National Gabriel Pernet s'associent dans la production d'une fête sur la colline célébrant l'art et la nature sous toutes ses formes. Pour l'occasion, des animations artistiques et culturelles réalisées par les différents lieux partenaires. Un livret de 'balade à énigmes' entre les différents lieux sera également réalisé. La production de ce support ainsi que de la communication fait l'objet d'une commande au graphiste Morgan Fortems et à l'artiste April Tacchini.

Description de l'événement :

Objet : Programmation d'un événement commun aux 5 lieux

Date : Samedi 27 juin 2026

Titre de l'événement : La Colline en fête

Typologie : Ateliers, concerts, animations.

Lieu : Espace Public et lieux partenaires

Article 2 : Budget prévisionnel

Dépenses communes	Coût prévisionnel	Commentaire
Honoraires Morgan Fortems	2 213,20 €	
Honoraires April Tacchini	1200 €	
Total prévisionnel des dépenses	3413,20 €	

** Toutes les sommes sont exprimées en euros TTC.

Article 3 : Engagements des parties

Le Frac Lorraine se chargera du paiement de la totalité des frais liés à l'événement détaillés au budget prévisionnel ci-dessus.

L'Euro-métropole de Metz (représentée par 2 structures : le Musée de La Cour d'Or et le Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné) s'engage à reverser 682,64 € par établissement au titre de sa participation à l'événement, soit 1365,28 € au total.

Le Frac Lorraine déposera une facture par établissement culturel (Musée de la Cour d'Or et Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné) d'un montant de 682,64€ sur le portail Chorus Pro.



La Ville de Metz (représentée par Le Cloître des Récollets) s'engage à financer le projet à hauteur de 682,64€. Les Archives Municipales, également partenaire du projet, sont présent au travers de la contribution du Cloître des Récollets.

Les Trinitaires - Cité musicale-Metz s'engagent à financer le projet à hauteur de 682,64€.

Ces sommes seront facturées par le Frac Lorraine.

Les coûts engendrés par des activités annexes proposées par les partenaires lors de cette journée seront à la charge du lieu qui les organise. Ces activités annexes devront être communiquées aux autres partenaires, afin qu'un programme commun soit établi sur l'après-midi.

Article 4 : Communication

Les supports de communication seront produits par Morgan Fortems et April Tacchini. Le kit de communication comprend une affiche, un flyer programme, un livret de 12 pages et la déclinaison de l'identité visuelle pour la communication vers les réseaux sociaux.

La Ville de Metz s'engage à l'impression et à la diffusion de ces supports.

Le Frac Lorraine se charge de la coordination de la production de ces supports ainsi que du lien avec la Ville de Metz pour leur production, en concertation avec les différents partenaires.

Le Frac Lorraine, l'Euro-métropole de Metz, les Trinitaires – Cité musicale-Metz et La Ville de Metz feront la promotion de l'événement auprès de leur public et le publieront dans leurs programmes respectifs.

Un programme détaillé de la parade et des activités annexes sera établi et diffusé via les canaux de diffusion propre à chaque institution.

Article 5 : Répartition des tâches

Les partenaires sont responsables de la programmation et de la mise en place de leurs événements respectifs. Le Frac Lorraine prend en charge la coordination de la production du livret de « ballade à énigmes », en concertation avec les partenaires.

Article 6 : Assurances

« Le Frac Lorraine », « L'Euro-métropole de Metz », « les Trinitaires – Cité musicale-Metz », et la « La Ville de Metz » en leur qualité d'établissements recevant du public, sont couverts par une assurance incluant les risques d'incendie, d'explosion, de vol, de foudre, de bris de glace et de dégâts des eaux. Les partenaires ainsi que les artistes participant à la manifestation sont tenus d'être assurés auprès de leur assureur habituel.

Chaque partenaire est responsable de l'assurance de son propre matériel ainsi que de son personnel.

Article 7 : Défaut d'exécution



Le présent contrat se trouverait suspendu de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure.

Faute d'exécution de leurs obligations par le Frac Lorraine, l'Euro-métropole de Metz, les Trinitaires – Cité musicale-Metz et la Ville de Metz et 15 jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet, la présente convention sera résiliée de plein droit, sans qu'il soit besoin d'une formalité judiciaire particulière, aux torts et griefs de la partie défaillante.

Article 9 : Litiges / Attribution de compétence

Le non-respect de l'un des articles de la présente convention par l'une ou l'autre des parties fera l'objet de recherche d'une entente amiable. Si aucune entente amiable ne peut être trouvée, les parties conviennent de s'en remettre au tribunal administratif de Strasbourg ou au tribunal administratif de Nancy.

Fait à Metz, le 07/05/2026

En quatre exemplaires.

Pour le 49 Nord 6 Est - Frac Lorraine,
La directrice,
Madame Fanny GONELLA

Pour la Cité musicale - Metz
Les Trinitaires
La directrice,
Madame Daniela MARTIN

Pour l'Euro-Métropole de Metz
Pour le Président,
Le Vice-Président
Jean-Luc Bohl
Maire de Montigny-lès-Metz

Et

Fonds régional d'art contemporain de Lorraine
1 bis, rue des Trinitaires FR 57000 Metz

**Frac
Lorraine**

www.fracloorraine.org | info@fracloorraine.org
T +33 (0)3 87 74 20 02



cit 
musicale
metz



Pour la Ville de Metz
L'Adjointe au maire,
en charge de la transition  cologique,
Madame Rachel BURGUY